

91 MILLIARDS DE BÉNÉFICES POUR LES GROUPES DU CAC 40 EN 2017



## « CAP 2022 » : services publics

# le CAC 40 râpe tout !

La livraison du rapport du Comité pour l'Action Publique serait imminente. Toujours attendue et toujours reportée. Il ne faudrait pas que convergent cheminot-e-s et fonctionnaires... et toutes celles et tous ceux que l'avenir des services publics préoccupent. Ce patrimoine qui est leur seul patrimoine concernant tant les salarié-e-s du public et du privé que toutes celles et ceux qui prétendent à un emploi salarié parce que c'est de lui qu'ils et elles espèrent vivre. **Autant dire que ça fait du monde !**

## L'action publique, une action qui dit mal son nom !

« **Action publique** », quelle belle et prometteuse expression... a priori... Même le ministre Darmanin s'en félicite dans deux courriers qu'il vient d'adresser aux fédérations syndicales et aux cadres supérieurs de son ministère « *Notre ministère, qui porte l'Action publique jusque dans son intitulé* »...

« **Action publique** », ça brasse large a priori, ça brasse même presque action gouvernementale ! Ça brasse par exemple le logement social, la politique du handicap, les aides sociales et les prises en charge en matière de politique de santé publique. Normal, l'« **action publique** », ça touche au budget de la République, de cette « res publica », chose commune que nous partageons. Avec à la clé une fiscalité synonyme de redistribution de la richesse.

Et là, concrètement, où en est-on « en marche » avec le sieur Darmanin et consorts de ce gouvernement ?!! Baisse du quota (passage de 100% à 10% !) de logements accessibles aux handicapé-e-s dans la construction neuve, déremboursement de quatre médicaments contre la maladie d'Alzheimer (jusqu'à remboursés à hauteur de 15% par l'Assurance maladie... ; il est vrai que le gouvernement fait sans doute le pari que les premiers concernés oublieront...), eh non, il ne s'agit pas d'hoax... Nous aurions préféré...

Et c'est là le summum de la quête de réduction de la « dépense publique » pour mieux réduire les impôts des plus riches et mieux libéraliser l'activité de leurs capitaux à leur plus grand profit...

Un gouvernement qui offre des libéralités, c'est tout autre chose qu'un gouvernement qui garantirait des libertés ! Une « libéralité », c'est, selon le dictionnaire Larousse, une « *disposition à donner largement* », un « *acte par lequel quelqu'un procure à autrui un avantage sans contrepartie* ».

Il ne faudrait surtout pas confondre « **action publique** » et services publics et leur corollaire la Fonction publique. Pour Gérard Darmanin, le ministre de l'action publique, pas celui de la Fonction publique et la rhétorique n'est pas neutre, « *le premier axe de modernisation concerne la simplification. Il s'agit de répondre à l'attente des entreprises, des contribuables et des usagers, d'alléger le poids des contraintes administratives et de gestion qui entravent l'activité économique et de diminuer la dépense publique* »



## Une simplification trompeuse

La simplification, elle nous a déjà été vendue par le futur président encore en campagne, c'est le « droit à l'erreur » face à l'administration, là où le contrôle précédemment soumettait tout un-e chacun-e à des obligations législatives et réglementaires au nom de l'intérêt général.

Et, pour reprendre l'expression du ministre, le programme est déjà « engagé » aux MEF, singulièrement à la DGFIP et à la DGDDI citées par le ministre dans sa « communication aux cadres supérieurs de son ministère » et dans le courrier parallèle adressé aux organisations syndicales : prélèvement à la source, suppression de la taxe d'habitation sont ou déjà en cours de mise en œuvre ou décidé par le gouvernement et « à l'étude ». Peu importe que ces « réformes fiscales

majeures » posent plus de questions qu'elles n'apportent de solutions.

Peu importe leur dangerosité pour les rentrées fiscales et les budgets de l'État et des collectivités locales, G. Darmanin n'en confirme pas moins que « l'expérimentation d'agences comptables auprès de certaines collectivités territoriales de grande taille sera engagée », dissolvant encore un peu plus la séparation ordonnateur/comptable et ses garanties pour la gestion des deniers publics.



## Gouverner pour l'Entreprise

Et le ministre d'annoncer également la suppression des « petites taxes à faible rendement » sous prétexte toujours de « simplifier le maquis fiscal »... Qui donc a essentiellement profité jusqu'aujourd'hui de ces simplifications et autres allègements fiscaux si ce n'est le monde de l'Entreprise et de ses actionnaires ? Qui paiera quand les rentrées fiscales ne financeront plus toute une série de services aujourd'hui publics, d'État, locaux ou de santé ?

Manifestement la simplification s'adresse d'abord à l'Entreprise avec la simplification du « recouvrement tant fiscal que social qui, par sa dispersion actuelle, est une source de complexité pour les entreprises ».

Au passage, ce n'est pas le « rapprochement du recouvrement fiscal autour de la DGFIP » ou transfert du recouvrement fiscal de la DGDDI à la DGFIP qui rassurera les personnels de cette dernière, encore moins évidemment ceux de la DGDDI. Nous ne savons que trop ce qu'il en est de ces transferts en terme d'évaporation d'emplois...

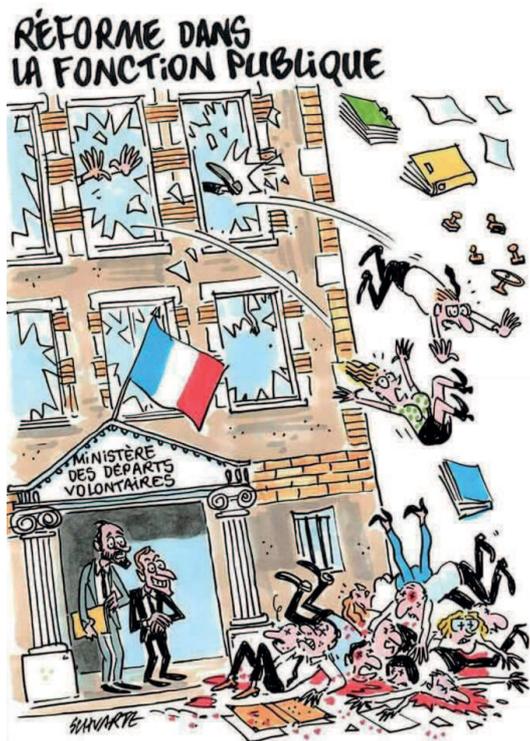
Si l'Entreprise est choyée et l'objet de toutes les attentions, ce n'est pas le cas des plus précaires et autres victimes des aléas de la vie : « le développement du numérique crée des opportunités [...] pour alléger le poids de gestion du numéraire »...

**C'est vrai que les riches actionnaires ne transfèrent plus leurs fonds en liasses de billets dans une valise...**

## EMMANUEL MACRON L'ANTI ROBIN DES BOIS ?



## Les mots ne cachent pas une réalité crue



« Vision pluri-annuelle de leurs missions et des moyens qui y sont associés » par les administrations...

Ce serait presque prometteur si, derrière « la visibilité nécessaire pour conduire leurs transformations, ainsi qu'une grande souplesse dans la gestion », il ne s'agissait pas de confirmer le cœur du projet. « Sur ce sujet [le niveau des effectifs], je vous confirme que les ministères économiques et financiers contribueront aux 50.000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État prévues lors du quinquennat »... Tout est dit !

Surpris par une absence d'infirmité du ministre ?? Qui n'est pas conscient que CAP 2022, c'est le service public, ce sont les services publics, sous le rabot, le tamis du CAC 40, manquerait prodigieusement de clairvoyance.

« Afin de contribuer à cette réflexion sur les politiques publiques, le Gouvernement a mandaté le Comité Action Publique 2022 (CAP 22), dont le rapport [censé être] publié prochainement » est toujours attendu... et pourrait l'être encore un certain temps... « Selon Le Monde du 9 juin, « le gouvernement n'est pas là pour répondre à des rapports mais pour prendre des décisions », a dit Emmanuel Macron en conseil des ministres, mercredi 6 juin. Priorité aux réformes, donc, qui seront annoncées les unes après les autres, au fil des semaines, « dès que les décisions seront mûres », précise-t-on de même source. »

**« CAP 2022 », c'est le service public, ce sont les services publics, sous le rabot du « CAC 40.»**



## Politiques ministérielles : l'euphémisme darmanesque !

Le peu de cas qu'il fait du dialogue social ? Le ministre « de l'action et des comptes publics » ne se contente-t-il pas dans le courrier qu'il a adressé à notre fédération d'énumérer les « sujets ministériels » que nous avons « évoqués » ??? Sans répondre aux agents et à leurs représentants G. Darmanin évacue ainsi rapidement ces sujets :

► **la situation du Tripode** « pour lequel les conclusions du rapport de l'IGAS vous ont été présentées », conclusions pourtant rejetées unanimement par les organisations syndicales. Ne s'agit-il pas, pour le ministère, en commandant ce nouveau rapport à un corps d'inspection de l'État, en s'appuyant sur ses conclusions à contre courant de celles du Rapporteur Public au Tribunal Administratif de Nantes le 22 mai, de dénier pour des raisons basement budgétaires le droit à la reconnaissance des victimes et des morts d'un véritable scandale public ???

Avec pour seules fins de minimiser délibérément l'exposition subie par les agents afin de refuser le classement du Tripode en site amianté c'est-à-dire, pour de simples considérations financières, de bloquer la pré-retraite pour les actifs Tripode et à remettre en cause les mesures de réparations mises en œuvre dans d'autres ministères que Bercy et le MEAE.





► L'action sociale « qui constitue une politique ministérielle importante »... « même s'il convient d'en ajuster les priorités et d'améliorer son mode d'organisation »... Ou comment écrire de façon euphémique que l'action sociale n'est plus une politique sanctuarisée du ministère – ce

qu'elle était depuis 1989 -, justifier ses amputations et confirmer une volonté de désimplantations de proximité au nom « de la rationalisation ou de l'optimisation des moyens » dicit la secrétaire générale.

► Les élections professionnelles : le ministre nous « confirme » la tenue en décembre – nous sommes sans doute censés y voir un scoop... « même si un chantier est ouvert au niveau interministériel sur l'amélioration du dialogue social et la structuration des instances »... Là, par contre, pas de scoop, pas d'informations, pas de « dialogue social »... La fusion des instances CT et CHS, le rôle des CAP, le ministre botte en touche... Pas le bon niveau... C'est vrai que l'intitulé de son ministère ne comprend pas précisément la Fonction publique...

► PPCR et RIFSEEP : « l'application du RIFSEEP aux corps de la DGFIP comme de la DGDDI [...] suspendue au delà de 2019 » est liée uniquement au fait que ces deux administrations n'étaient pas prêtes techniquement à basculer dans ce nouveau régime indemnitaire.

PPCR sera mis en œuvre en 2019, ses maigres avancées pécuniaires sont donc reportées. Ceinture serrée !

*CAP, CHSCT !!!  
Mais pour quoi Faire ???*

*Si vous avez  
le moindre problème  
Je suis Là !!!*



## Attention à la confrontation sociale !



**CAP 22, c'est bien une commande gouvernementale « Composé de personnalités qualifiées françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires », il comprend des énarques, des hauts fonctionnaires - dont beaucoup ont pantouflé dans le privé -, d'anciens membres de la commission Attali ou « commission pour la libération de la croissance française » ou encore des dirigeants de grandes entreprises.**

En attendant ou pas la publication du rapport Action publique 2022, et en attendant les mesures structurantes concernant les différents ministères (privatisations, abandons de missions, restructurations annoncées par la lettre de mission de CAP 2022), l'agenda social enchaîne à un rythme effréné les réunions de « concertation » en matière RH.

Quelque soit les divergences entre les membres du Comité CAP 22 et les préoccupations de communications du gouvernement l'objectif est clair : casser le statut de la fonction publique en s'attaquant aux instances dites de « dialogue social » (CHS CT et CT fusionnés, CAP liquidées), en organisant la mobilité forcée et les plans de départs volontaires, en développant le recours aux contractuels et enfin en développant la rémunération individuelle au mérite au détriment des mesures générales et collectives de rémunération... en remettant en cause tout simplement les conditions dans lesquelles les agents-e-s ont le droit de se défendre et d'être défendu-e-s.

Pour mieux casser les services publics.

C'est bien la logique qui alimentera les orientations gouvernementales du Comité Interministériel de la Transformation Publique (CITP) qui se tiendra à l'été. A coups pour les MEFs de « développement du numérique [et de ses] opportunités dont il faut tirer profit pour les missions de contrôle ».

**N'en doutons pas quel que soit le calendrier finalement retenu par le gouvernement, celui-ci cherche avant tout à éviter la convergence des mobilisations sociales qu'il redoute, dans et au delà de la Fonction Publique.**

**A nous d'en être bien conscient-e-s d'autant que ce gouvernement et ses ministres affichent leurs peu de cas pour le dialogue social.**